

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE PRESTATIONS DE FORMATION

1. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent les relations contractuelles entre :

MAT – Le Meunier des Antilles, organisme de formation déclaré sous le numéro **NDA 0297 378 81 97** pour les actions de formation, ci-après dénommé « **l'Organisme de Formation** »,

et **toute personne physique ou morale**, ci-après dénommée « **le Client** », souhaitant bénéficier d'une prestation de formation professionnelle.

Les présentes CGV s'appliquent à toute commande de formation, qu'elle soit réalisée en présentiel, à distance ou sous format hybride.

La signature du devis, de la convention ou du contrat de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

2. Nature des prestations

L'Organisme de Formation réalise des actions de formation professionnelle, de perfectionnement, d'acquisition ou de développement des compétences conformément aux dispositions du Code du travail.

Les caractéristiques essentielles de chaque action de formation (objectifs, durée, modalités pédagogiques, prérequis, tarifs et modalités d'évaluation) sont précisées dans les programmes de formation remis au Client avant toute inscription.

3. Inscription et contractualisation

L'inscription à une formation est définitive à réception :

- d'un devis signé ;
- d'une convention de formation signée pour les entreprises ;
- d'un contrat de formation signé pour les particuliers ;
- ou d'un bon de commande valablement émis.

L'Organisme de Formation se réserve le droit de refuser une inscription en cas de dossier incomplet ou de non-respect des prérequis.

4. Tarifs

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'enregistrement de la commande.

Les prix sont exprimés en euros, hors taxes ou toutes taxes comprises selon le régime fiscal applicable à l'organisme.

L'Organisme de Formation se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, les prestations seront facturées sur la base du tarif validé lors de la commande.

Sauf mention contraire, les frais de déplacement, d'hébergement ou de restauration des participants ne sont pas inclus dans le prix de la formation.

5. Modalités de règlement

Les factures sont payables par virement bancaire, chèque, prélèvement ou tout autre moyen convenu entre les parties.

Les délais de paiement sont précisés sur les conventions, devis ou factures.

Lorsque la formation est financée tout ou partie par un organisme tiers (OPCO, France Travail, collectivité ou autre financeur), le Client demeure responsable du paiement des sommes non prises en charge.

6. Retard ou défaut de paiement

Toute somme non réglée à échéance entraînera de plein droit :

- l'application de pénalités de retard calculées au taux légal en vigueur majoré conformément aux dispositions du Code de commerce ;
- une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement pour les clients professionnels ;
- la possibilité pour l'Organisme de Formation de suspendre ou d'annuler les prestations en cours.

En cas de recouvrement contentieux, une indemnité complémentaire pourra être réclamée conformément aux dispositions légales applicables.

7. Annulation, report et absence

- Annulation à l'initiative du Client

Toute annulation devra être notifiée par écrit.

Sauf indication contraire portée dans la convention ou cas de force majeure dûment justifié :

- plus de 15 jours calendaires avant le début de la formation : aucune pénalité ;
- entre 15 et 7 jours calendaires : facturation de 50 % du montant de la formation ;
- moins de 7 jours calendaires avant le démarrage ou en cas d'absence du participant : facturation de 100 % du montant de la formation.

- Annulation à l'initiative de l'Organisme

L'Organisme de Formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session en cas d'effectif insuffisant, d'indisponibilité du formateur ou de force majeure.

Les sommes éventuellement versées seront remboursées sans qu'aucun dédommagement complémentaire ne puisse être exigé.

8. Réalisation des formations

L'Organisme de Formation s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pédagogiques, techniques et humains nécessaires à la bonne réalisation de la prestation.

À l'issue de la formation, seront remis selon les cas :

- une attestation de présence ;
- une attestation de fin de formation ;
- un certificat de réalisation ;
- tout document exigé par les financeurs.

9. Obligations des participants

Les participants s'engagent à :

- respecter le règlement intérieur de l'organisme ;
- adopter un comportement respectueux envers les formateurs et les autres participants ;
- participer activement aux séquences pédagogiques ;
- respecter les règles de sécurité applicables aux lieux de formation.

Tout comportement perturbateur ou contraire aux règles de sécurité pourra entraîner une exclusion sans remboursement.

10. Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques, documents, méthodes et contenus remis aux participants demeurent la propriété exclusive de l'Organisme de Formation.

Toute reproduction, diffusion, adaptation ou exploitation, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable est strictement interdite.

11. Confidentialité

Les parties s'engagent à préserver la confidentialité des informations, données, méthodes, documents, supports pédagogiques, tarifs et échanges commerciaux dont elles pourraient avoir connaissance dans le cadre de l'exécution des prestations.

12. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion administrative, pédagogique et financière des formations.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la réglementation française en vigueur, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de leurs données.

13. Responsabilité

L'Organisme de Formation est tenu à une obligation de moyens.

Sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de dommages indirects, de perte d'exploitation, de perte de données ou de tout autre préjudice consécutif subi par le Client.

14. Force majeure

La responsabilité de l'Organisme de Formation ne pourra être engagée lorsque l'inexécution ou le retard dans l'exécution de ses obligations résulte d'un cas de force majeure au sens de la législation et de la jurisprudence françaises.

15. Réclamations et médiation

Toute réclamation devra être adressée par écrit à l'Organisme de Formation dans les meilleurs délais. En cas de différend non résolu à l'amiable, les parties s'efforceront de recourir à une médiation préalable avant toute action judiciaire.

16. Litiges et droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

À défaut d'accord amiable, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes sera soumis à la compétence des juridictions territorialement compétentes.

- ✓ **Fait à :**
- ✓ **Le :**

Signature du Client précédé de « lu et approuvé »